

1. RAPPORT DE GESTION GROUPE 2007

1.1. SITUATION DE L'ENSEMBLE AU 31/12/2007

1.1.1 PRINCIPAUX CHIFFRES

Les chiffres consolidés de l'exercice 2007 sont supérieurs à notre modèle économique qui a été présenté lors de l'introduction en bourse en novembre 2006.

Le chiffre d'affaires s'est accru de 10,3 % par rapport à l'exercice précédent, incluant une progression de 7,6 % due à la seule croissance organique. Il s'élève à 233,4 M€ vs 211,6 M€ en 2006.

Le résultat opérationnel courant est en augmentation de 13,9 %, passant de 25,6 M€ en 2006 à 29,2 M€ en 2007.

Enfin, le résultat net de 18,6 M€ (en 2006, il était de : 15,8 M€), progresse de 17,8 % et représente 8 % du chiffre d'affaires, contre 7,5 % en 2006.

Ces bons résultats sont tirés par une croissance forte de notre activité commerciale sur le marché des animaux de compagnie. Les événements donnent raison à notre stratégie de focalisation qui consiste à vouloir croître de façon ciblée sur certains créneaux porteurs.

La répartition de notre chiffre d'affaires est désormais la suivante : 51 % Animaux de compagnie et 49 % Animaux de rente, ce qui est conforme à notre volonté d'équilibre entre espèces.

1.1.1.1 Croissance forte sur le marché des animaux de compagnie

Notre développement sur ce segment est plus rapide que le marché. Notre croissance organique s'élève à 11,5 %. De plus, l'acquisition de Vet Solutions, aux USA, contribue à augmenter notre présence sur ce marché de 6,7 %.

La répartition du chiffre d'affaires par espèces montre une plus forte progression des Animaux de compagnie, dont les ventes passent de 100,8 M€ en 2006 à 119,2 M€

en 2007, soit une augmentation de 18,2 %. Ce segment de marché, rappelons-le, est celui qui bénéficie de la plus forte croissance et de la meilleure rentabilité.

1.1.1.2 Evolution de l'activité sur les domaines stratégiques

L'évolution de l'activité a été soutenue dans les trois domaines stratégiques retenus par le Groupe :

- anti-infectieux +4,6 %
- gestion de la douleur et de l'inflammation +12,0 %
- cardiologie - néphrologie +10,7 %

1.1.1.3 Forte croissance en Europe et en Amérique du Nord

L'analyse du développement du chiffre d'affaires par zones géographiques montre :

- Une forte croissance en Amérique du Nord,
- Une croissance soutenue en France et en Europe de l'Ouest.

La forte progression du Territoire Amérique du Nord (+19,4 %) s'explique essentiellement par la croissance externe réalisée suite à l'acquisition de Vet Solutions pour 16,4 %, et par une croissance organique soutenue. Hors impact de change, la progression en Amérique du Nord aurait été de plus de 24,4 %.

En 2007, la part de l'activité réalisée hors de France s'élève à 78 %, soit le même pourcentage qu'en 2006.

A périmètre constant, toutes les filiales du Territoire Europe sont en progression. L'amélioration continue du travail des équipes marketing et commerciales a permis de réaliser des taux de croissance à deux chiffres en Espagne, Irlande, Grande Bretagne et Autriche.

Enfin, l'absence de progression dans le Territoire «Reste du Monde» provient essentiellement de la faiblesse du dollar.





■ Répartition du chiffre d'affaires par Territoire en K€ :

CA	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du monde	Total consolidé
2007	50 779	88 261	23 381	59 202	11 741	233 364
2006	46 461	81 082	22 700	49 579	11 770	211 592
Evolution	4 318 9,3 %	7 179 8,9 %	681 3,0 %	9 622 19,4 %	(29) (0,2 %)	21 771 10,3 %

1.2. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2007

A première vue, aucun événement exceptionnel ne la distingue des autres années - du moins, rien de comparable à une introduction en bourse, à une acquisition significative ou à un lancement de produit majeur.

Bien sûr, nous avons créé une filiale dans un 18^{ème} pays, le Portugal. De nombreux produits (dont Marbocyl S et Flexadin) ont vu leur commercialisation étendue à de nouveaux pays, et un nouvel anesthésique, Alfaxan (produit en distribution), a été lancé au Royaume-Uni.

Et pourtant... même sans signe distinctif majeur, 2007 restera dans l'histoire de Vétoquinol comme une excellente année, à double titre.

1.2.1 CONSTRUCTION D'UN GROUPE FAMILIAL INTERNATIONAL

Tout d'abord, 2007 nous a permis de progresser encore dans la construction d'un Groupe familial de dimension et de culture réelle internationale : n'oublions pas que nous sommes aujourd'hui près de 1 300 personnes. Cette progression est basée sur des échanges plus fréquents et plus riches entre la maison-mère et ses filiales. Ils se concrétisent par des réunions internationales entre personnes occupant des fonctions similaires ou complémentaires. Autant d'occasions qui favorisent la découverte mutuelle ou des échanges constructifs et renforcent notre Groupe.

Les actions et projets ainsi menés ensemble, au sein d'un Territoire, d'un Pays ou de manière transverse, ne sont pas nécessairement spectaculaires. Mais ils contribuent à améliorer notre efficacité et à stimuler notre développement.

1.2.2 REALISATIONS SIGNIFICATIVES

L'optimisation industrielle initiée depuis plus de deux ans commence à porter ses fruits, c'est-à-dire à réduire nos charges par des gains de productivité significatifs. En termes organisationnels, 2007 a été marquée par la mise en place d'une Direction industrielle pour chaque site de production, par le renforcement de la structure achats Groupe, et par la création d'une Direction de la sous-traitance. La modernisation de notre outil de production s'est poursuivie, en particulier à Lure.

Côté qualité, le déploiement de la Qualité Industrielle Groupe se poursuit, et a permis de passer avec succès toutes les inspections et audits.

En matière de chaîne logistique intégrée (ou « Supply Chain »), nous avons amélioré de deux points le taux de service clients et initié une gestion des données techniques pour tous les produits du Groupe. De plus, la mise en place d'un logiciel spécifique contribuera à rendre nos prévisions de vente plus fiables partout dans le monde. Ceci nous permettra de mieux réguler notre production, notre niveau de stock et de toujours mieux servir nos clients.

La mise en place de notre nouveau logiciel ERP s'est poursuivie au Royaume-Uni, en Irlande et en Espagne. Les travaux préparatoires sont en cours pour l'installation au cours de l'été aux Etats-Unis, et en fin d'année, en Pologne.

Quant aux autorisations de mise sur le marché (les fameuses AMM), clés de notre développement, 54 ont été obtenues en 2007 (dont 34 en Europe) ; elles doivent à présent être converties en ventes dans les 18 pays concernés.

L'intégration réussie de Vet Solutions au sein de Vétoquinol États-Unis va nous servir de tremplin pour accélérer notre développement sur ce grand marché.





La Direction de l'innovation, nouvellement créée pour mieux développer et maîtriser notre processus d'innovation, est chargée d'identifier les besoins médicaux non satisfaits, de générer et collecter des idées de nouveaux produits, et d'évaluer ces idées, pour les médicaments comme pour les produits diététiques.

Nos efforts en termes de croissance externe se sont poursuivis sur nos trois Territoires stratégiques, et nous espérons que certains dossiers se concrétiseront en 2008.

Conséquence de toutes ces réalisations, l'année 2007 est une excellente année aussi bien en termes de chiffre d'affaires que de rentabilité.

1.3. COMPTES CONSOLIDÉS 2007

Les états financiers présentent les comptes consolidés, conformément aux normes comptables internationales (IFRS). Les notes annexes desdits états financiers rappellent les principes comptables retenus ainsi que les différentes informations sur chacun des principaux postes du bilan et du compte de résultat.

Il convient de préciser que les frais de Recherche & Développement, qui s'élèvent à 15,3 M€ en 2007 (en 2006, ils étaient de 13,0 M€), sont comptabilisés en charges d'exploitation. Ne sont inscrits en immobilisations incorporelles au bilan que les montants versés en contrepartie de concessions de licences d'exploitation et de commercialisation de molécules, procédés ou informations à caractère scientifique.

1.3.1 COMPTE DE RESULTAT

1.3.1.1 Résultat opérationnel courant

La progression du chiffre d'affaires est de 10,3 % par rapport à l'exercice précédent (7,6 % à cours de change et périmètre constants), tandis que les charges opérationnelles courantes ne progressent que de 9,8 %. Notre marge brute, qui correspond à la différence entre le chiffre d'affaires net et les achats consommés, augmente de 12,5 %, soit une progression plus importante que celle du CA. Le taux de marge brute progresse de 1,3 %. Cette progression est notamment due au transfert de l'activité du site suisse sur les autres sites de production du Groupe.

L'année 2007 bénéficie pleinement de cette rationalisation industrielle.

La hausse de 6,6 M€ des autres charges externes s'explique par les éléments suivants :

- la hausse des frais de R&D pour 2,3 M€, liée à des études complémentaires tant en honoraires qu'en sous-traitance générale ;
- suite à l'introduction en bourse, la hausse des honoraires de nos commissaires aux comptes, la mise en place de la communication financière et l'actualisation de notre plan stratégique engendrent une hausse de 0,8 M€ ;
- le déménagement de nos équipes marketing dans nos nouveaux locaux à Paris a entraîné une hausse du poste loyers et des frais d'installation pour 0,7 M€ ;
- l'acquisition de Vet Solutions a entraîné des frais de restructuration à hauteur de 0,3 M€ afin de dégager les synergies attendues : regroupement de nos entrepôts de distribution, formation de nos représentants à nos produits. Et l'intégration de nouveaux représentants a entraîné un coût supplémentaire de 1,2 M€ ;
- la hausse de 0,8 M€ des redevances versées, ainsi que la progression du coût des transports pour 0,5 M€, proviennent de l'augmentation du CA de plus de 10,3 %.

Les charges de personnel sont en hausse de 6,7 M€ du fait de :

- l'intégration de Vet Solutions pour 1,6 M€, et l'embauche de salariés suite à la création de notre filiale au Portugal pour 0,3 M€ ;
- l'embauche de commerciaux et le départ de salariés au Canada pour 0,4 M€ ;
- la mise en place d'un plan de stock options et d'attribution d'actions gratuites pour 0,3 M€ ;
- l'augmentation des rémunérations sur le Groupe représente une hausse de 1,4 à 1,7 M€ ;
- l'arrivée de nouveaux embauchés tant en industriel, marketing, commercial et ressources humaines.





L'augmentation de la dotation aux amortissements provient essentiellement de :

- la prise en compte dans nos dotations des trois nouveaux bâtiments « NénuPhar » sur une année pleine par rapport aux six mois d'amortissements constatés en 2006, soit une hausse de 0,6 M€ ;
- la réorganisation de l'outil de production en Pologne suite à l'opération de transfert de l'activité du site suisse, soit une hausse de 0,3 M€ ;
- la prise en compte de l'amortissement des actifs incorporels issus du rachat de Vet Solutions le 29 décembre 2006, pour un montant de 0,74 M€.

- à la destruction de produits stockés sur l'année 2007 qui étaient provisionnés au 31/12/2006 pour 0,2 M€.

Il en résulte un résultat opérationnel courant en progression de 13,9 %, qui s'élève à 29,2 M€ (en 2006, il était de 25,6 M€). Le ratio ROC sur CA s'élève à 12,5 %, au-dessus du haut de la fourchette de notre modèle économique.

Le poste dotations et reprises de provisions enregistre un montant de reprise élevé suite :

- à l'encaissement de créances clients anciennes considérées comme douteuses auparavant pour 0,6 M€ ;
- à l'annulation de provision sur des procès prud'homains pour 0,5 M€ gagnés par le Groupe ;

13.12 Résultat sectoriel de l'exercice 2007

En milliers d'euros Par implantation des actifs	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du Monde	Total consolidé
Revenus	103 481	82 068	30 856	76 387	1 582	294 374
Revenus intersectoriels	-37 962	-711	-7 296	-15 041	0	-61 009
Total revenus externes	65 519	81 357	23 560	61 346	1 582	233 364
Résultat opérationnel courant	10 272	12 935	3 592	2 211	175	29 185
Autres produits et charges opérationnels	-1 107	0	0	0	0	-1 107
Résultat opérationnel	9 165	12 935	3 592	2 211	175	28 078

13.13 Résultat sectoriel de l'exercice 2006

En milliers d'euros Par implantation des actifs	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du Monde	Total consolidé
Revenus	88 905	81 166	27 775	63 683	1 590	263 119
Revenus intersectoriels	-28 779	-7 260	-4 053	-11 436	0	-51 528
Total revenus externes	60 126	73 906	23 722	52 247	1 590	211 591
Résultat opérationnel courant	7 649	12 388	3 635	1 882	74	25 628
Autres produits et charges opérationnels	-97	12	0	-881	189	-777
Résultat opérationnel	7 551	12 400	3 635	1 002	263	24 851





1.3.14 Résultat opérationnel courant : +13,9 %

Le résultat opérationnel courant progresse par rapport à 2006, le ratio de ce dernier sur chiffre d'affaires atteint 12,5 % à comparer à 12,1 % en 2006.

1.3.15 Résultat financier

Les charges financières nettes se montent à 4,5 M€ vs 4,8 M€, et correspondent :

- aux intérêts sur emprunts bancaires (1,0 M€) ;
- aux coupons versés sur l'emprunt obligataire convertible pour 1,0 M€ ;
- à la provision de prime de non-conversion de l'emprunt obligataire convertible pour 1,8 M€ ;
- aux provisions nettes pour pertes et gains de change (1,2 M€) ;
- enfin à des charges financières diverses pour le reliquat.

Il est à souligner que la dotation à la provision relative à la prime de non conversion de l'emprunt obligataire convertible (constituée chaque année) figure au passif du bilan dans les dettes financières.

1.3.16 Résultat net

Après la charge d'impôt de 4,9 M€ stable à hauteur de 20,9 % du résultat avant impôt, le résultat net de 18,6 M€ (en 2006, il était de 15,8 M€), progresse de 17,8 % et représente 8% du chiffre d'affaires, contre 7,5 % en 2006.

1.3.2 BILAN ET FINANCEMENT

La capacité d'autofinancement opérationnelle (ROC - IS + dotations aux amortissements et provisions) s'est élevée à 33,0 M€ (en 2006, elle était de 29,9 M€), soit une progression de 10,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Par ailleurs, nos BFR se sont améliorés significativement (de 5,5 M€), malgré une hausse de nos stocks de 3 M€ essentiellement due à l'acquisition des actifs de Vet Solutions, à la création de notre nouvelle filiale au Portugal et à la progression de notre chiffre d'affaires.

Les immobilisations nettes diminuent légèrement, les acquisitions de l'exercice étant liées à des investissements de renouvellement de l'outil de production, des programmes informatiques pour 1,0 M€ et à la concession de droit de distribution pour 0,2 M€. Il n'y a pas eu d'investissement significatif sur l'exercice.

Au passif, l'augmentation des fonds propres, qui passent de 111,1 M€ à 127,8 M€, provient du résultat de l'exercice 2007 diminué du montant des dividendes distribués attaché à l'exercice 2006.

Les flux de trésorerie d'exploitation s'élèvent à 37,2 M€ en 2007 vs 23,4 M€ en 2006. Comme il n'y a pas eu d'investissement significatif, il en résulte une diminution des dettes financières courantes et non courantes pour 3,0 M€ et un accroissement significatif de la trésorerie de 21,1 M€.

L'endettement financier net emprunt obligataire inclus est négatif de 0,9 M€ par rapport à l'endettement financier net de 20,8 M€ à fin décembre 2006. Le Groupe a les moyens nécessaires pour financer sa politique de croissance externe et poursuivre ses efforts en R&D.





14. COMPTES SOCIAUX-RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE VÉTOQUINOL S.A. A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 19 MAI 2008

Mesdames, Messieurs, nous vous avons réunis en assemblée générale mixte, à l'effet de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007 et de voter les résolutions qui vous seront proposées par notre Conseil d'administration.

1. ACTIVITE - RESULTATS

Le chiffre d'affaires global est de 103 480 956 €, soit une augmentation de 16,4 %. Il se répartit ainsi :

- France :	49,1 %
- Filiales internationales :	36,7 %
- Exportation hors filiales :	14,2 %

En France, au cours de l'exercice 2007, le chiffre d'affaires net s'est élevé à 50 779 397 €, soit une progression de 9,3 % par rapport à l'année précédente.

Les ventes à l'exportation s'élèvent à 52 701 559 €, soit une progression de 24,2 % par rapport à l'exercice précédent. Elles représentent 50,9 % du total.

Si les ventes aux filiales ont progressé de 31,9 %, celles à nos distributeurs internationaux ont augmenté de 7,8 %.

Le résultat d'exploitation qui se monte à 12 241 816 € (en 2006, il était de 7 761 024 €) progresse fortement soit +57,7 % par rapport à 2006. La hausse de notre CA de 16,4 % ainsi que la maîtrise de nos charges engendrent un ratio du résultat d'exploitation sur CA de 11,8 % (en 2006 il était de 8,7 %).

Il convient toutefois de rappeler qu'en 2006, notre résultat d'exploitation supportait des charges externes et des frais supplémentaires non récurrents, correspondants notamment à l'abondement alloué lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés au moment de notre introduction en bourse.

Le résultat financier est en baisse de 29,4 % et s'élève à 4 829 036 € ; en 2006, il était de 6 838 466 €. En 2006, les dividendes versés par nos filiales étaient plus importants du fait du versement d'un dividende exceptionnel de 10 M de CHF correspondant à la vente de l'unité de production de BELP (Suisse).

Les impacts de change, liés en grande partie à la faiblesse du dollar US, pèsent davantage en 2007 sur le résultat financier. La forte fluctuation des devises nous amène à constater une dotation aux provisions de change de 1 463 308 € (en 2006, elle était de 628 091 €). Cette provision se rapporte essentiellement à la créance en USD que Vétoquinol SA détient sur sa filiale Vétoquinol North America. Cette provision n'impacte pas les comptes consolidés puisqu'il s'agit d'une créance intragroupe.

Le résultat avant impôt ressort à 17 070 852 € (en 2006, il était de 14 599 490 €) et représente une hausse de 16,9 %.

Le résultat exceptionnel est négatif à hauteur de 1 578 128 €. Essentiellement en raison d'une provision pour restructuration de notre réseau de distribution en Europe ainsi que d'une provision pour charges sur stocks options et attributions d'actions gratuites.

Le résultat net s'élève à 13 240 516 €, en retrait de 7,5 % par rapport à 2006 pour les raisons évoquées ci-dessus.

Au cours de l'exercice 2007, Vétoquinol SA a restructuré la dette de sa filiale américaine, dette contractée fin décembre 2006 pour l'acquisition des actifs de la société Vet Solutions par l'intermédiaire de sa filiale Vétoquinol Nord Amérique basée au Canada.

2. FILIALES ET PARTICIPATIONS

L'année 2007 a été marquée par l'intégration réussie de Vet Solutions au sein de Vétoquinol USA et la création d'une filiale au Portugal.

Cette croissance externe concrétise la volonté de renforcer notre présence dans les zones géographiques définies dans les objectifs stratégiques du Groupe.





Les données relatives aux sociétés dont les états financiers sont tenus dans une devise différente de l'euro ont été converties au taux de clôture de la période pour les éléments de bilan et au taux moyen de la période pour les éléments du compte de résultat.

Sociétés	Devises	Capitaux		Capitaux		Quote part du capital détenu (en%)
		Capital en devises	propres que le capital en devises	Capital en euros	propres que le capital en euros	
Filiales (plus de 50%)						
VETOQUINOL N.V. Belgique	Euros	87 000	2 090 942	87 000	2 090 942	99
VETOQUINOL B.V. Pays-Bas	Euros	45 378	403 337	45 378	403 337	100
VETOQUINOL U.K.	GBP	291 165	3 722 028	397 034	5 075 377	100
VETOQUINOL ESPAGNE	Euros	1 830 000	650 163	1 830 000	650 163	100
VETOQUINOL GmbH	Euros	25 565	281 059	25 565	281 059	100
FREFIN HOLDING GmbH	Euros	25 000	14 802 065	25 000	14 802 065	100
VETOQUINOL Portugal	Euros	15 000	116 870	15 000	116 870	100
VETOQUINOL INTERNATIONAL	Euros	37 000	0	37 000	0	100
VETOQUINOL AG. Suisse	CHF	500 000	3 378 087	302 170	2 041 510	100
VETOQUINOL BIOWET Pologne	ZPN	3 500 000	48 074 371	973 981	13 378 147	100
SEMYUNG VETOQUINOL. Corée	WON	520 000 000	1 177 256 477	377 369	854 347	100
VETOQUINOL NORTH AMERICA	CAD	35 650 371	1 573 657	24 673 245	1 089 111	100
Participation (entre 10 et 50%)	-	-	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-	-	-





Sociétés	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Filiales (plus de 50%)							
VETOQUINOL N.V. Belgique	559 800	559 800	-	-	675 729	6 045 139	495 000
VETOQUINOL B.V. Pays-Bas	69 700	69 700	-	-	120 304	2 260 811	-
VETOQUINOL U.K.	6 003 500	6 003 500	-	-	3 427 716	22 422 398	3 263 127
VETOQUINOL ESPAGNE	1 966 000	1 966 000	-	-	354 236	10 785 728	300 000
VETOQUINOL GmbH	25 565	25 565	-	-	1 224 293	1 383 935	-
FREFIN HOLDING GmbH	9 025 000	9 025 000	-	-	1 207 752	0	1 800 000
VETOQUINOL Portugal	15 000	15 000	-	-	116 870	1 423 933	-
VETOQUINOL INTERNATIONAL	37 000	37 000	-	-	0	0	-
VETOQUINOL AG. Suisse	6 732 927	3 400 000	-	-	675 060	5 084 202	603 282
VETOQUINOL BIOWET Pologne	7 469 278	7 469 278	-	3 035 714	2 722 810	27 853 565	-
SEMYUNG VETOQUINOL. Corée	1 017 827	1 017 827	-	-	129 860	1 581 830	-
VETOQUINOL NORTH AMERICA	28 195 492	28 195 492	14 961 182	2 076 268	-134 151	0	-
Participations (entre 10 et 50%)	-	-	-	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-	-	-	-





3. ENDETTEMENT

La trésorerie (hors détention des actions propres) s'est améliorée de 13 565 648 € sur l'année 2007 à comparer à une progression durant l'exercice précédent de 7 629 733 €. L'année 2007 a été marquée par des investissements de renouvellement de l'outil de production, moins important qu'en 2006. Dans le même temps, l'endettement de la société a été réduit de 2 243 740 € pour s'élever hors emprunts obligataires et intérêts courus à seulement 1 800 000 €.

L'endettement financier net s'élève à 2 970 544 € (hors détention des actions propres) par rapport à 18 685 461 € à fin décembre 2006.

En dehors de l'emprunt obligataire qui a pour vocation, sauf imprévus, à être converti en actions, la société n'a plus d'endettement. L'endettement financier net négatif s'élève à - 17 029 449 € par rapport à 1 314 532 € à fin 2006 - hors détention des actions propres. Vétoquinol a par conséquent les moyens de financer tout ou partie des opérations de croissance externe et de poursuivre ses investissements en recherche et développement.

4. AFFECTATION DES RESULTATS

En fonction du résultat de l'exercice qui s'élève à 13 240 516,70 €, auquel il convient d'ajouter le report à nouveau de 927 270,20 €, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée de fixer le dividende à 0,27 € par action et d'affecter en conséquence le résultat de la manière suivante :

- à la réserve légale	0,00
- dividende de 0,27 € par action	3 048 389,64
- à la réserve facultative	8 000 000,00
- au report à nouveau	<u>3 119 397,26</u>
TOTAL	14 167 786,90

5. PERSPECTIVES 2008

La croissance de notre activité devrait se poursuivre en 2008. Le chiffre d'affaires du mois de janvier a progressé de plus de 11 % par rapport à la même période de l'exercice précédent.

En Chine, notre projet de croissance externe avance lentement. Notre cible est un laboratoire de taille modeste, pour nous européens, mais significative pour le marché chinois. Il comprend deux sites de production implantés dans deux provinces. Les produits fabriqués sont dédiés au marché intérieur chinois et aux pays en voie de développement.

Le 15 janvier 2008, Vétoquinol a acquis 34 % du capital de Viavet Scandinavia AB, notre distributeur en Suède, au Danemark et en Norvège. Dès le 1^{er} juillet 2008, notre participation sera portée à 100 %.

6. REINTEGRATIONS FISCALES

Les réintégrations fiscales, concernant les voitures de tourisme dont la Société a l'usage, s'élèvent à 104 431 € pour un parc de 87 véhicules.

7. PARTICIPATION ET INTERESSEMENT

La participation des salariés aux résultats de l'entreprise s'élève à 525 174 € (en 2006, elle était de 168 336 €) et le montant de l'intéressement se monte à 1 564 526 € (en 2006, il était de 1 069 957 €).

8. ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Nous vous indiquons que les actions détenues dans le cadre du plan d'épargne entreprise par le personnel, représentent moins de 3 % du capital de la société.

A la fin de l'exercice, cette participation représentait 0,67 % du capital, soit 75 207 actions.





9. INFORMATION RELATIVES AU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Nous vous indiquons que dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'assemblée générale du 4 juin 2007, le Conseil d'administration du même jour a décidé d'activer ce programme et a attribué au personnel de la Société et de ses filiales, 33 800 actions gratuites et 33 800 options d'achat d'actions.

Dans ce but, la Société a déjà acquis 46 300 actions au prix de 28,50 € l'action.

10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Conformément à la loi, nous vous précisons :
que les dividendes par action, distribués au titre des trois derniers exercices, ont été les suivants :

	2004	2005	2006
Valeur nominale	25 €	25 €	2,50 €*
Dividende net	1,70 €	1,90 €	0,23 €
Dividende exceptionnel	-	-	0,417**

* valeur nominale d'une action divisée par 10

**versé en septembre 2006

Composition du capital social au 31/12/2007

	Nombre de titres
Soparfin	6 219 361
Famille Etienne Frechin	977 600
Autres familles Frechin	978 020
Fonds 3i + Banexi	857 476
FCPE	75 207
Public	2 136 368
Actions propres - auto - détention	46 300
	11 290 332




11. INTERETS ET REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

Nom	Fonction	Rémunération brute annuelle	Avantages de toute nature
M. Etienne Frechin	Président Directeur Général	Partie fixe : 197 435 € Prime sur objectifs : 160 000 € Jetons de présence : 4 830 €	Voiture de fonction
M. Dominique Henryon	Directeur Général Délégué	Partie fixe : 281 845 € Prime sur objectifs : 120 435 € Stocks options attribuées sur l'exercice : 0 Actions gratuites attribuées sur l'exercice : 9 000	Voiture de fonction
M. Bernard Boisramé	Directeur Général Délégué et Pharmacien Responsable	Partie fixe : 137 132 € Prime sur objectifs : 16 033 € Prime Pharmacien Responsable : 18 000 € Stocks options attribuées sur l'exercice : 0 Actions gratuites attribuées sur l'exercice : 1 500	Voiture de fonction Retraite surcomplémentaire (art. 83) Participation et intéressement
M. Matthieu Frechin	Directeur Général Délégué et membre du Conseil d'administration	Partie fixe : 79 327 € Prime sur objectifs : 17 000 € Jetons de présence : 4 830 € Stocks options attribuées sur l'exercice : 0 Actions gratuites attribuées sur l'exercice : 6 000	Voiture de fonction Participation et intéressement
M. Jean Charles Frechin	Membre du Conseil d'administration	Jetons de présence : 4 830 €	Néant
Mme Marie Claude Valentin-Frechin	Membre du Conseil d'administration	Jetons de présence : 4 830 €	Néant
Mme Martine Frechin	Membre du Conseil d'administration	Jetons de présence : 4 830 €	Néant
M. François Frechin	Membre du Conseil d'administration	Jetons de présence : 4 830 €	Néant
Banexi Capital Partenaires représentée par M. Franck Boget	Membre du Conseil d'administration	Jetons de présence : 4 830 €	Néant
M. Denis Ribon	Membre du Conseil d'administration	Jetons de présence : 4 830 €	Néant
M. J-F. Martin	Membre du Conseil d'administration	Jetons de présence : 4 830 €	Néant





12. RESSOURCES HUMAINES

Nous avons décidé début 2007 de transférer 3 fonctions Groupe de Lure à Paris : le Marketing International et la Stratégie, le Développement des Affaires, les Chefs de Projets-Produits (qui conduisent nos projets de développement de produits jusqu'à leur lancement sur le marché). L'objectif de ce transfert est de faciliter et d'augmenter les contacts avec des partenaires externes.

Nos nouveaux bureaux parisiens, situés dans le 2^e arrondissement de Paris hébergent désormais une quarantaine de collaborateurs répartis entre ces 3 fonctions et la Direction Commerciale France qui était déjà basée à Paris depuis 2000.

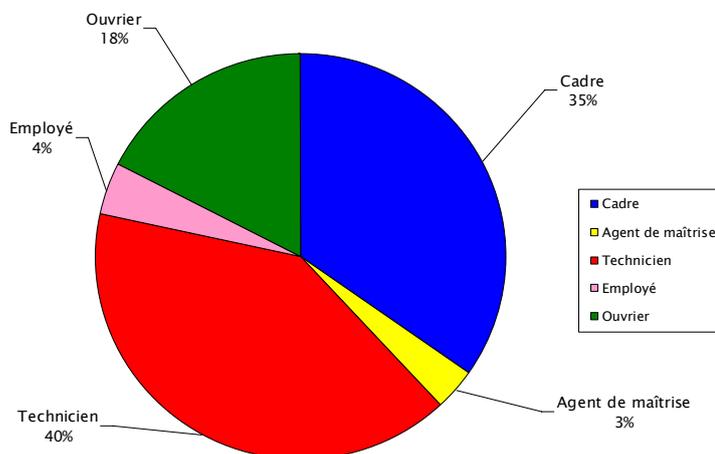
12.1. REPARTITION DES EFFECTIFS

■ Par contrat et par âge

Type contrat	CDI	CDD
Femme	316	24
Homme	205	9
Total	521	33

■ Par statut et par sexe

Statut	Cadre	Agent de maîtrise	Technicien	Employé	Ouvrier	Total
Femme	76 40%	9 47%	160 72%	22 96%	73 75%	340 61%
Homme	116 60%	10 53%	63 28%	1 4%	24 25%	214 39%
Total	192 35%	19 3%	223 40%	23 4%	97 18%	554 100%

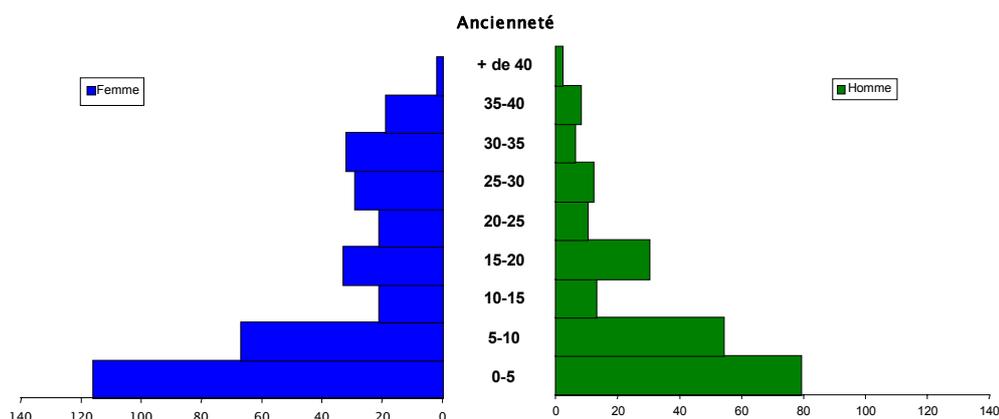




■ Par ancienneté et par sexe

L'ancienneté moyenne s'établit à 12,68 ans.

	Ancienneté moyenne	Total personnes
Femme	13,62	340
Homme	11,17	214
Total	12,68	554



12.2. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

Le salaire annuel moyen versé chez Vétoquinol SA en 2007 est de 37,96 K€. Cette moyenne est en progression de 1,93 % par rapport à 2006.

En complément des politiques Groupe en matière de rémunération, Vétoquinol SA fait bénéficier à ses salariés d'avantages complémentaires.

- Un accord d'intéressement du 13 mars 1987 permet de partager avec les salariés le fruit de la croissance de l'entreprise en France et dans le monde. L'avenant du 29 juin 2007 tient compte des normes IFRS.
- En 2007, dans le cadre de la loi, nous avons opté pour un nouveau mode de calcul de la participation, en plus grande corrélation à la performance opérationnelle des activités de Vétoquinol SA et du Groupe.

	2007	2006	Evolution
Masse salariale annuelle en K€	31 269	28 076	11,37%
Salaire moyen par salarié en K€	37,96	37,24	1,93%
Participation en K€	525	168	-
Montant moyen de la participation par bénéficiaire en €	967	308	-
Intéressement en K€	1 564	1 070	46,17%
Montant moyen de l'intéressement par bénéficiaire en €	2 881	1 956	47,29%
Bonus exceptionnel en K€	0	184	-
Actionnariat salarié (abondement)	0	402	-
Total des avantages accordés au personnel	2 089	1 824	14,53%





12.3. FORMATION PROFESSIONNELLE / FORMATION DES JEUNES

Les dépenses de formation ont représenté un investissement global de 970 000 €, soit 4,7 % de la masse salariale de Vétoquinol SA. L'année 2007 a été marquée par un effort financier élevé dans ce domaine.

De plus, dans un souci d'amélioration continue, nous avons commencé à mettre en place des systèmes d'évaluation qui nous aident à mesurer l'écart à combler entre le niveau de compétences de départ et le niveau requis pour un poste.

En plus des axes de formation habituels, Vétoquinol SA privilégie les 3 axes suivants :

- Compétences linguistiques,
- Compétences informatiques,
- Accompagnement de la promotion interne.

Par ailleurs, Vétoquinol SA a lancé son premier plan « Apprentissage » : en septembre 2007, 17 apprentis ont été intégrés chez Vétoquinol SA à différents niveaux d'étude (du CAP au Master2) et dans la plupart des fonctions de l'entreprise. Nous cherchons à privilégier les apprentis habitant la région ou poursuivant leurs études dans la région.

13. L'ENVIRONNEMENT EN MARCHE CHEZ VETOQUINOL

Le respect de l'environnement est une priorité pour la direction du Groupe Vétoquinol et pour l'ensemble de son personnel. Cette politique s'inscrit dans le cadre d'une volonté de développement durable et s'appuie sur trois piliers :

- L'équité sociale,
- La prévention environnementale,
- L'efficacité économique.

L'action environnementale de Vétoquinol concerne ces 4 sites de production et un site logistique :

- En France : Lure et Tarare,
- Au Canada : Princeville et le centre logistique de Lavaltrie (Québec),
- En Pologne : Gorzow.

13.1. RESPECT DES REGLEMENTATIONS

Tous les sites du groupe sont exploités dans le respect des lois et des réglementations environnementales, que

celles-ci soient applicables au niveau local, régional ou national.

Chaque site effectue sa propre veille réglementaire en environnement en vue d'anticiper toute évolution de texte.

13.2. MAITRISE DES EMISSIONS DANS L'AIR ET L'ENERGIE

Les émissions atmosphériques liées à l'activité pharmaceutique sont très faibles, toutefois Vétoquinol est soucieux de les minimiser. D'ailleurs, son site principal de production à Lure recherche actuellement un procédé permettant de réduire les émissions de COV (Composés Organiques Volatiles) liés au procédé de séchage de poudre à lit fluidisé. Sur le site polonais, l'ensemble des lignes de production qui peuvent générer des émissions de poussière sont équipées de système de filtration haute performance.

De plus, le groupe souhaite promouvoir la réalisation de bilan énergétique et encourage ses sites à utiliser des installations de chauffage au gaz au lieu d'installation fioul plus polluante.

	2007
Consommation d'électricité groupe	15 061 mwh
Consommation de gaz groupe	16 571 mwh
Consommation de fuel groupe	111 mwh

13.3. CONTROLE DE LA RESSOURCE EAU ET PREVENIR LES POLLUTIONS

L'eau utilisée par les sites de production Vétoquinol a principalement deux utilisations industrielles : la fabrication des formes liquides et le refroidissement des équipements.

	2007
Consommation d'eau du groupe	132 141 m ³

Afin de garantir la qualité des eaux rejetées, Vétoquinol incite les sites à traiter leurs eaux résiduaires avant leur rejet dans le réseau général d'évacuation. Le site de Lure à sa propre station d'épuration alors que le site polonais traite ses eaux les plus polluées comme des déchets en les faisant éliminer par un prestataire agréé.





Afin de garantir la protection des milieux naturels, Vétoquinol multiplie les précautions afin de prévenir des pollutions accidentelles. Ainsi, le nouveau magasin de stockage du site de Lure et le bâtiment de stockage des matières premières sont équipés pour pouvoir contenir les eaux d'extinction d'un éventuel incendie. De plus, le reste du site peut, grâce à un système de ballon obturateur, isoler les eaux polluées du réseau général d'évacuation. Les aires de déchargement de produits dangereux sont d'ailleurs pourvues des mêmes équipements.

13.4. REDUCTION ET VALORISATION DES DECHETS

Vétoquinol porte une attention particulière sur la maîtrise de ses déchets par la mise en place de tri sélectif sur tous ses sites de production et encourage le recyclage comme voie d'élimination. Le site polonais valorise 100 % de ses déchets soit par recyclage soit par incinération avec récupération d'énergie. Le site de Lure quant à lui, va mettre en place en 2008 une politique de réduction et de tri des papiers dans ses bureaux administratifs

	2007
Production des déchets dangereux groupe	216 tonnes
Production des déchets non dangereux groupe	330 tonnes

13.5. LES MEMES STANDARDS ENVIRONNEMENTAUX DANS CHACUNE DES ENTITES

Soucieux de promouvoir l'excellence environnementale au sein de ses différentes entités, le groupe Vétoquinol s'est doté en 2007 d'un programme d'audits visant à analyser les risques environnementaux sur ses sites de production.

En 2007 le groupe a d'ailleurs officialisé sa démarche environnementale en se dotant d'une politique environnementale.

L'objectif de l'année 2008 est de voir celle-ci appliquée dans chacune des entités du Groupe.

Le groupe prévoit également à moyen terme de mettre en place un plan d'action environnemental décentralisé qui sera développé et animé par un réseau de correspondants environnement. Par exemple, réalisation de diagnostic énergétique sur tous les sites

du groupe ou généralisation du tri sélectif. Le site de Lure servira de pilote avant toute généralisation.

13.6. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

La politique environnementale du Groupe Vétoquinol, qui s'inscrit dans le cadre d'une volonté de développement durable, repose sur les principes suivants :

1/ Former et impliquer l'ensemble du personnel pour identifier et réduire l'impact sur l'environnement de l'activité globale des sites du groupe.

2/ Respecter et anticiper la mise en application des lois et des réglementations environnementales que celles-ci soient applicables au niveau local, régional ou national.

3/ Optimiser l'utilisation des ressources naturelles et réduire la consommation d'énergie conformément aux accords de Kyoto.

4/ Assurer un développement durable garantissant un équilibre à long terme entre environnement, économie et bien-être social.

5/ Evaluer et améliorer de façon continue nos performances en matière d'environnement par des audits et contrôles internes réguliers.

6/ Pratiquer une communication transparente et ouverte avec l'ensemble des parties prenantes.

13.7. ENVIRONNEMENT - SECURITE VETOQUINOL SA

Les chiffres ci-dessous concernent les sites de production français.

13.7.1. CONSOMMATION D'EAU

En m ³	2007	2006
Eau potable	37 414	40 562
Eau souterraine*	72 144	74 949

* : l'eau souterraine est uniquement utilisée en refroidissement ; puis elle est intégralement rejetée dans le milieu naturel.





13.7.2. CONSOMMATION D'ELECTRICITE ET DE GAZ

En MWh	2007	2006
Gaz	11 786	11 599
Electricité	10 540	10 026

13.7.3. DECHETS

En tonnes	2007	2006
Déchets banals	250	263
Déchets spéciaux	87	78

Le fonctionnement de la station d'épuration a encore été amélioré, permettant notamment de réduire les rejets de phosphore. Le formaldéhyde, en tant que produit désinfectant, est progressivement remplacé pour une disparition totale en 2008.

13.7.4. L'ENVIRONNEMENT, UN SOUCI PERMANENT POUR VETOQUINOL

Le diagnostic énergétique mené sur le site de Lure en 2006 a débouché sur une première réalisation en 2007 : l'optimisation des moyens de production d'air comprimé. En 2008, des études vont être réalisées pour réduire en 2009 les pertes de calories au niveau des chaudières vapeur.

En 2007 les sites de distribution et de fabrication de Lavaltrie et Princeville au Canada ainsi que le site de production de Gorzow en Pologne ont été audités au niveau environnement et sécurité. Des mesures correctives ont été entreprises dès 2007 et d'autres sont planifiées en 2008 et 2009 afin que tous les sites Vétoquinol répondent à un haut niveau d'exigence portant sur la sécurité et l'environnement.

14. SECURITE DES PERSONNES DE VETOQUINOL S.A.

14.1. 2007- LES BONS RESULTATS SECURITE SE CONFIRMENT

2006 était déjà une bonne année sécurité avec seulement 2 accidents avec arrêt de travail pour le site

de Lure et un record battu (344) du nombre de jours sans accident avec arrêt. 2007 est encore meilleure avec un seul accident du travail avec arrêt en février (4 jours d'arrêt) sur le site luron.

14.2. DES INVESTISSEMENTS DEDIES A LA SECURITE QUI RAPPORTENT

La formation sécurité aura été en 2007 un des axes majeurs d'amélioration de la sécurité avec 533 employés français formés pour une durée de plus de 1 800 heures au total (sécurité incendie - extincteurs, atmosphères explosives, secourisme, stage de conduite automobile, etc. ...).

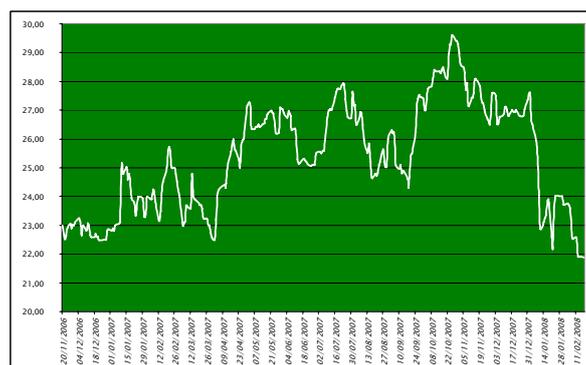
Des investissements techniques ont également été réalisés sur les sites de Lure et de Tarare.

15. COURS DE L'ACTION VETOQUINOL

15.1. CHIFFRES CLES DU COURS DE BOURSE SUR L'ANNEE 2007 :

	2007
Cours le plus haut	29,90 €
Cours le plus bas	22,35 €
Cours moyen pondéré	25,67 €
Volume échangé sur l'année	1 737 000 titres
Volume moyen par séance	6 868 titres

15.2. EVOLUTION DU COURS DE BOURSE JUSQU'AU 18 FEVRIER 2008 :





1.5. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.5.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION

Le Conseil d'administration est composé de huit membres dont deux administrateurs sont qualifiés d'indépendants, M. Jacques François Martin et Monsieur Philippe Arnold.

Ces membres sont considérés comme indépendants en ligne avec les préconisations relatives au gouvernement d'entreprise du rapport Afep-Medef.

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Durée du mandat	Fonctions exercées dans la Société
M. Etienne Frechin	<p><u>1^{ère} nomination en qualité d'administrateur</u> Statuts constitutifs de la Société en date du 2 juillet 1962</p> <p>Nomination en qualité de Directeur Général en 1968 Nomination en qualité de Président du Conseil d'administration en 1980</p> <p><u>Échéance du mandat</u> Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2011 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010</p>	Président du Conseil d'administration et Directeur Général
M. Jean Charles Frechin, frère de M. Etienne Frechin	<p><u>1^{ère} nomination</u> Assemblée générale ordinaire du 27 décembre 1971</p> <p><u>Échéance du mandat</u> Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.</p>	Membre du Conseil d'administration
Mme Marie Claude Valentin-Frechin, sœur de M. Etienne Frechin	<p><u>1^{ère} nomination</u> Assemblée générale ordinaire du 27 décembre 1971</p> <p><u>Échéance du mandat</u> Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.</p>	Membre du Conseil d'administration
Mme Martine Frechin, épouse de M. Etienne Frechin	<p><u>1^{ère} nomination</u> Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2004</p> <p><u>Échéance du mandat</u> Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2010 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009</p>	Membre du Conseil d'administration
M. François Frechin, frère de M. Etienne Frechin	<p><u>1^{ère} nomination</u> Assemblée générale ordinaire du 5 décembre 1975</p> <p><u>Échéance du mandat</u> Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2011 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010</p>	Membre du Conseil d'administration





<p>M. Matthieu Frechin fils de M. Etienne Frechin</p>	<p><u>1ère nomination</u> Assemblée générale ordinaire du 22 mai 2006 en qualité d'administrateur</p> <p>Conseil d'administration du 21 août 2006 en qualité de Directeur Général Délégué</p> <p><u>Échéance du mandat</u> Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2012 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011</p>	<p>Membre du Conseil d'administration et Directeur Général Délégué</p>
<p>M. Jacques François Martin</p>	<p><u>1ère nomination</u> Conseil d'administration du 19 septembre 2003 - ratification lors de l'assemblée générale mixte du 18 décembre 2003</p> <p><u>Échéance du mandat</u> Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012</p>	<p>Membre du Conseil d'administration</p>
<p>M. Philippe Arnold</p>	<p><u>1ère nomination</u> Par cooptation lors du Conseil d'administration du 4 juin 2007. Sa nomination sera ratifiée par l'AG la plus proche</p> <p><u>Échéance du mandat</u> Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2009 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.</p>	<p>Membre du Conseil d'administration</p>

1.6. RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LE CONTROLE DES PROCEDURES INTERNES

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, Monsieur Etienne Frechin, Président-Directeur Général du Groupe Vétoquinol, rend compte dans le cadre du présent rapport « des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société ».

Le présent rapport concerne la société-mère et l'ensemble des sociétés du Groupe entrant dans le périmètre de consolidation.

1.6.1 CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE VÉTOQUINOL SA :

1.6.1.1 Réunions du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2007, le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois [9 février, 13 avril, 4 juin, 17 septembre, 7 décembre]. Les administrateurs, les membres du comité d'entreprise et les commissaires aux comptes ont été régulièrement convoqués. Toutes les réunions ont été présidées par Monsieur Etienne Frechin. Les taux de participation des administrateurs à ces conseils ont été respectivement de 77,77 %, 77,77 %, 87,50 %, 100 %, et 100 %.





En dehors des questions à l'ordre du jour, l'analyse de l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats de la société et du Groupe est systématiquement présentée à chaque séance et plus particulièrement au cours :

- de la réunion du 13 avril, consacrée à l'approbation des comptes 2006 et au projet de distribution d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- de la réunion du 4 juin consacrée à l'attribution d'actions gratuites et de d'options d'achats d'actions ;
- de la réunion du 17 septembre consacrée à l'approbation des comptes du 1^{er} semestre 2007 ;
- de la réunion du 7 décembre consacrée à la présentation et l'approbation du budget de l'exercice 2008.

1.6.12 Comités constitués par l'organe d'administration

L'entreprise a mis en place un Comité des Rémunérations des Dirigeants et un Comité Stratégique.

LE COMITE DES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

Ce Comité est composé de Monsieur Jean-Charles Frechin, Monsieur François Frechin et Monsieur Jean-François Martin en leur qualité d'administrateur.

Parmi les missions qui lui sont conférées, le Comité des Rémunérations :

- propose les critères de détermination des parts fixe et variable de la rémunération des mandataires sociaux en cohérence avec l'évaluation annuelle des performances du Groupe, des dirigeants et de la stratégie à moyen terme de l'entreprise et des pratiques du marché,
- concourt, le cas échéant, à la définition de la politique concernant les plans d'options de souscription d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites et donne son avis au Conseil sur les propositions des plans formulés par la Direction.

Au cours de l'exercice 2007, le Comité des Rémunérations s'est réuni une fois.

LE COMITE STRATEGIQUE

Ce Comité est composé de :

- Monsieur Etienne Frechin, Président Directeur Général
- Monsieur Matthieu Frechin, Directeur Général Délégué
- Monsieur Dominique Henryon, Directeur Général Délégué

ainsi que les autres membres du Comité de Direction Groupe, incluant les Directeurs de Territoire. Le Comité Stratégique se réunit une fois par an (Séminaire de 3 à 5 jours) pour :

- définir les actions à mener dans les prochaines années,
- vérifier l'adéquation des choix stratégiques retenus avec l'évolution du marché,
- accentuer ou infléchir lesdits choix stratégiques en fonction de cette analyse,
- actualiser le business plan (3 ans) et fixer les priorités du budget de l'exercice suivant (marketing, R&D, investissements).

Les conclusions de ce Comité sont ensuite présentées pour accord au Conseil d'administration.

1.6.2 PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE - ORGANISATION (RAPPEL)

Le Groupe Vétoquinol a mis en place une organisation de type matriciel, qui consiste à associer dans une démarche croisée :

- les Opérationnels (Industriel - Commercial),
- les Fonctionnels (fonctions support telles que Recherche et Développement, Stratégie et Relations Clients, Finance et Juridique, Relations Humaines, Systèmes d'Information...).

Chaque Direction a pour mission de mettre en œuvre les « Politiques Groupe » qui ont été définies et de veiller à leur application, notamment par le contrôle et le respect des procédures.





1.6.3 PRESENTATION DES INFORMATIONS SYNTHETIQUES SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE AU SEIN DU GROUPE

1.6.3.1 Procédures de contrôle et de traitement de l'information financière et comptable :

Reporting de chaque société du Groupe qui permet d'établir chaque mois le «Tableau de bord». Ce document centralise et consolide toutes les données comptables et financières, notamment :

- l'analyse des résultats industriels des sites de production.
- l'analyse des résultats mensuels d'exploitation de chaque entité avec la décomposition des différentes charges par nature et centre de coûts.
- toutes ces données font l'objet d'une comparaison, pour le mois en question et en cumul, avec l'exercice précédent et les prévisions budgétaires.
- le suivi mensuel des principaux postes du bilan de chaque société, notamment ceux concernant l'évolution des BFR, avec analyse des écarts par rapport aux prévisions.
- le suivi mensuel de la trésorerie et de l'endettement.
- l'analyse détaillée des ventes et des marges par espèces, par zones géographiques, par classe de produits ou familles de produits, par domaines stratégiques.

1.6.3.2 La classification des produits repose sur les principes suivants :

CLASSE 1 : tous les produits «Groupe», c'est-à-dire ceux dont la commercialisation s'étend sur plusieurs pays, et/ou dont la contribution existante et potentielle aux ventes et/ou à la marge brute est majeure pour le Groupe, et/ou offrant une cohérence maximum avec les domaines stratégiques de Vétoquinol.

CLASSE 2 : tous les produits «locaux», ce sont ceux dont le territoire de commercialisation est restreint et/ou dont la contribution existante et potentielle aux ventes et/ou à la marge brute est limitée, et/ou offrant peu ou pas de cohérence avec les domaines stratégiques de Vétoquinol.

CLASSE 3 : les produits destinés à être retirés du marché (contribution insuffisante aux ventes ou à la marge, doublons, coût de mise à niveau des dossiers d'AMM prohibitif ...) sur proposition des Directeurs de Territoires et des filiales.

1.6.3.3 Audits, vérifications :

- Chaque année, trois filiales font l'objet d'un audit (social, juridique et financier) approfondi réalisé par des équipes internes ou par des prestataires externes. En 2006, en raison de l'introduction en bourse, les principales filiales ont été auditées à la demande de l'organisme introducteur. Cet audit n'a pas décelé de dysfonctionnement.
- Les comptes annuels de chaque société du Groupe sont vérifiés et certifiés par des experts externes attachés aux réseaux PriceWaterhouseCoopers, KPMG et Grant Thornton (Amérique du Nord).

Les comptes consolidés sont établis selon les normes IFRS.

1.6.3.4 Procédures de contrôle et de traitement de l'information non financière :

Reporting de chaque société du Groupe qui se traduit par des rapports et des analyses, dont les principaux sont issus de :

- la Direction Industrielle et Qualité, qui établit chaque mois un rapport dans lequel figurent les principaux indicateurs et ratios de production (résultat industriel, nombres d'heures de production, nombre de lots fabriqués, de lots refusés ...).
- la Direction des Ressources Humaines, qui recense chaque mois les embauches et les sorties de personnel, par catégories de salariés. Cette Direction supervise également toutes les augmentations de salaires et d'effectifs ainsi que la modification des avantages sociaux.
- la Direction des Systèmes d'Informations, qui pilote notamment la mise en place d'un ERP au sein du Groupe.
- la Direction Stratégie et Relations Clients qui prépare et organise tous les lancements de nouveaux « produits Groupe » dont elle





contrôle l'évolution des ventes par rapport aux prévisions.

- la Direction Stratégie et Développement qui développe et contrôle le suivi de tous les projets en cours. Elle établit chaque trimestre un état d'avancement de chacun de ces projets et de leurs coûts par rapport au calendrier des charges.
- enfin, un service de pharmacovigilance centralise toutes les informations relatives aux problèmes survenus sur le terrain avec l'emploi de nos médicaments et de nos diététiques.

1.6.4 LIMITATIONS APORTEES AUX POUVOIRS DES DIRECTEURS

Une nouvelle organisation a été mise en place en 2004. Elle repose sur la création de 3 pôles d'activité et de quatre fonctions support.

1.6.4.1 Pôles d'activités.

Les pôles d'activités sont :

■ STRATEGIE- DEVELOPPEMENT qui regroupe :

- STRATEGIE - MARKETING,
- RECHERCHE & DEVELOPPEMENT,
- DEVELOPPEMENT DES AFFAIRES,
- DIRECTION DE L'INNOVATION.

■ COMMERCIAL où l'on retrouve trois Directions de Territoire (Europe, Amérique du Nord et la Direction Développement International), en charge de la commercialisation de nos produits par nos filiales ou par l'intermédiaire de distributeurs.

■ INDUSTRIEL qui regroupe les activités des sites de fabrication, ainsi que :

- SUPPLY CHAIN,
- QUALITE
- ACHATS
- SOUS-TRAITANCE

1.6.4.2 Fonctions support.

Les fonctions support sont :

- FINANCIERE & JURIDIQUE
- RESSOURCES HUMAINES
- SYSTEMES D'INFORMATION
- COMMUNICATION INTERNE & INSTITUTIONNELLE

Dans cette organisation, on distingue 4 niveaux de responsabilités, à savoir :

■ le Président du Groupe (PDG) préside la majorité des filiales.

■ le Directeur Général Délégué du Groupe (DGD Groupe), administrateur des filiales les plus importantes.

■ Le Directeur Stratégie et Développement (DSD Groupe), Directeur Général Délégué placé sous l'autorité du DGD Groupe, supervise les Directeurs fonctionnels :

- Recherche et Développement (R&D),
- Stratégie & Relations Clients (DSRC),
- Développement des Affaires (DDA),
- Direction de l'innovation - Médicaments et Diététiques (DIN)

■ Les autres Directeurs fonctionnels (Finances, RH, DSI) sont placés sous l'autorité du DGD Groupe.

■ Le Directeur Industriel et Qualité Groupe placé sous l'autorité du DGD Groupe, supervise les Directeurs des Opérations (industriel, logistique,...) et les Directeurs Qualité :

- de Prolab (Canada),
- de Vétoquinol S.A. (Lure & Tarare),
- de Biowet (Pologne).

■ Les Directeurs de Territoire, placés sous l'autorité du DGD Groupe, supervisent :

- les Directeurs de Filiales.
- les Distributeurs pour les zones Asie, Europe, Afrique,... via la Direction Développement International.





De plus, on distingue deux niveaux de délégations :

■ « **Pouvoirs de Gestion** »

- Le pouvoir d'engager la société et de la représenter, en veillant à respecter toutes les obligations légales, y compris celles attachées à la législation régissant le médicament vétérinaire, réglementaires et conventionnelles en vigueur, que l'on désigne par « Pouvoirs de Gestion ». Ces derniers devront être appliqués en respectant les règles d'éthique et de moralité attachés au nom de Vétoquinol.
- Un Guide de Bonnes Pratiques des Affaires a été mis en place au sein du Groupe.
- Les règles contenues dans ce guide définissent les attentes de Vétoquinol à l'égard de tous ses employés, quel que soit leur niveau hiérarchique, afin que partout ils agissent dans le respect de la loi et de l'éthique Vétoquinol tant à l'égard des concurrents, des distributeurs, des clients et des fournisseurs que pour protéger les actifs de Vétoquinol et éviter tout risque de fraude et de corruption.

■ « **Procurations Financières** »

- Le pouvoir de mouvementer les comptes de trésorerie (comptes bancaires, caisses...), que l'on désigne par « Procurations Financières ».
- Des plafonds de décaissements ont été fixés par filiale et par responsable. Une double signature est nécessaire selon les tranches de décaissements.
- Le Directeur de filiale peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs (sauf procurations financières qui sont soumises à une autre réglementation) sous réserve d'approbation par le Directeur de Territoire.
- Le Directeur de Territoire et le Directeur Industriel & Qualité Groupe ne peuvent pas déléguer leurs pouvoirs.
- Le Directeur fonctionnel peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs (sauf procurations financières soumises à une autre réglementation), sous réserve d'approbation préalable du DGD Groupe.
- Le Guide de Bonnes Pratiques des Affaires a été soumis et approuvé par le Conseil d'administration du 13 avril 2007.

16.4.3 Autres procédures

Des principes et règles de déontologie boursière rappellent les obligations incombant aux personnes initiées.

Les administrateurs et les collaborateurs des sociétés qui font partie du Groupe doivent se conformer scrupuleusement aux principes et règles édictées ainsi que sur les mesures préventives applicables, notamment pour permettre à chacun de réaliser des opérations sur les titres cotés de Vétoquinol dans un cadre de sécurité.

Les principes et règles de déontologie boursière ont été soumis et approuvés par le Conseil d'administration du 13 avril 2007.





- Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Vétoquinol S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

(Exercice clos le 31 décembre 2007)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Vétoquinol S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 15 avril 2008
Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

PricewaterhouseCoopers Audit

Laurent Hoffnung
Associé

Catherine Porta
Associée

Xavier Aubry
Associé





1.7. ACTIONNARIAT & BOURSE

1.7.1 ACTIONNARIAT

1.7.1.1 Composition du capital social

Composition du capital social au 31/12/2007	
	Nombre de titres
Soparfin	6 219 361
Famille Etienne Frechin	977 600
Autres familles Frechin	978 020
Fonds 3i + Banexi	857 476
FCPE	75 207
Public	2 136 368
Actions propres - auto - détention	46 300
	11 290 332

1.7.1.2 Autres titres donnant accès au capital

Options de souscription d'actions

L'assemblée mixte en date du 15 juin 1999, a décidé d'autoriser le Conseil d'administration à consentir au personnel salarié des sociétés françaises et étrangères du Groupe des options de souscription d'actions et des options d'achat d'actions selon les dispositions de l'article L 225-177 et suivants du Code de commerce.

L'assemblée générale mixte du 9 octobre 2006 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à une attribution d'options d'achat d'actions de la Société au profit de tout ou partie des mandataires sociaux visés à l'article L. 225-185 alinéa 4 du Code de commerce ou des membres du personnel de la Société et des Sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration du 4/06/2007 a décidé à l'unanimité d'attribuer 33 800 options d'achat d'actions Vétoquinol (plan 5).

■ Tableau récapitulatif des options restant à lever :

	Plan 4 (*)	Plan 5
Date d'ouverture du plan	19/09/03	04/06/07
Prix d'exercice	49,30 €	25,33 €
Dates d'expiration	18/03/09	06/12/11
Options restant à lever au 31/12/2007	230	32 600

(*) du fait de la division par dix de la valeur nominale de l'action en 2006, une option donne droit à exercer 10 actions au prix de 4,93 €

Obligations convertibles en actions

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 27 février 2003 a décidé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 19 999 993,50 €, divisé en 117 855 obligations de 169,70 € chacune, convertibles en actions ordinaires de la Société selon les modalités suivantes :

Modalités emprunt obligataire	
1	Emission en deux tranches : Tranche A : 59 928 obligations Tranche B : 59 927 obligations
2	Durée de l'emprunt : Tranche A : 7 ans Tranche B : 8 ans
3	Répartition Tranche A : Soparfin Tranche B : Soparfin
4	Intérêts : 4 % l'an la première année, 5 % l'an les années suivantes
5	Prime de non conversion

Tout obligataire n'ayant pas opté pour la conversion des OCA dans les délais ci-dessus prévus bénéficiera d'une prime de non-conversion de 6 % par an, calculée de telle sorte que les OCA produisent un rendement composé annuel égal au coupon annuel (soit 4 % la première année et 5 % les années suivantes) majoré de 6 %, payable à la date du remboursement, dans le respect des dispositions de l'article 1154 du Code civil.

La prime de non conversion est payable, pour les OCA concernées, lors de chaque remboursement qu'il soit anticipé ou qu'il intervienne à l'échéance convenue.





La Société ne pourra, sauf accord des obligataires ou sauf survenance d'un cas d'exigibilité mis en œuvre par les obligataires, procéder à l'amortissement ou au rachat anticipé des OCA pendant la durée de l'emprunt obligataire.

Le prix de remboursement sera de cent soixante neuf euros et soixante dix centimes (169,70 €) par OCA augmenté des intérêts dus et de la prime de non-conversion.

Le 7 août 2006, Soparfin SCA a acquis la totalité des 117 855 OCA émises le 27 février 2003. Après division du nominal de l'action par 10, approuvée par l'assemblée générale du 7 juillet 2006, la conversion d'une OCA donne maintenant droit à 10 actions de la Société.

1.7.2 BOURSE

1.7.2.1 Calendrier

Le calendrier prévisionnel de communication financière 2008 est le suivant :

	Dates
Communication dans la Presse du chiffre d'affaires annuel 2007	24/01/2008
Présentation résultats annuels 2007	18/03/2008
Réunion analystes / investisseurs (Réunion SFAF)	
Communication dans la Presse du chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre	06/05/2008
Assemblée Générale	19/05/2008
Paiement des dividendes	10/06/2008
Communication dans la Presse du chiffre d'affaires semestriel 2008	22/07/2008
Présentation résultats semestriels 2008	27/08/2008
Réunion analystes / investisseurs (Réunion SFAF)	
Communication dans la Presse du chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre	06/11/2008

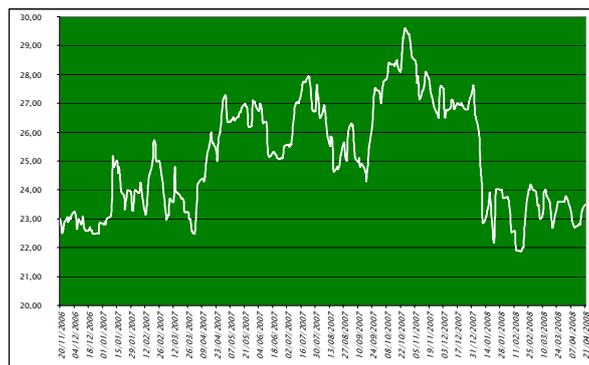
1.7.2.2 Données boursières

	Année 2007
Cours le plus haut	29,90 €
Cours le plus bas	22,35 €
Cours moyen pondéré	25,67 €
Volume échangé sur l'année	1 737 000 titres
Volume moyen par séance	6 868 titres

Rappel :

Cours d'introduction le 17/11/2006 : 21 €
 Nombre d'actions au 31/12/2006 : 11 278 732 actions
 Nombre d'actions au 31/12/2007 : 11 290 332 actions

1.7.2.3 Evolution du cours de bourse jusqu'au 21 Avril 2008 :



1.7.2.4 Relations avec les investisseurs

Investisseurs institutionnels

La réunion SFAF se déroulera le mardi 18 mars 2008, réunion à laquelle seront invités les analystes financiers à Paris au Palais Brongniart. Au cours de cette réunion, la Direction va confirmer les orientations stratégiques du Groupe et présentera les résultats consolidés de l'exercice 2007.

D'autres réunions sont programmées en 2008 avec des analystes financiers, des investisseurs et/ou des journalistes.

Investisseurs individuels

Toutes les informations financières, ainsi que les états financiers (comptes consolidés et comptes sociaux) sont publiés sur le site www.vetoquinol.com.





1.8. RESSOURCES HUMAINES

Vétoquinol compte, au 31/12/2007, 1 301 collaborateurs. Ils sont présents dans 18 pays.

1.8.1 STRATEGIE

Afin de faciliter les lancements de nos nouveaux produits, de nous déployer rapidement sur nos nouveaux marchés et de mieux tirer parti de notre organisation et de notre taille, nous nous structurons depuis quelques années pour fonctionner d'une manière de plus en plus coordonnée et intégrée internationalement autour de nos 3 métiers-clés : l'Innovation et le développement des produits, l'Industriel et la Qualité, le Commercial.

Les Ressources Humaines ont supporté cette stratégie en menant ou en contribuant aux chantiers d'organisation, notamment dans la structuration de fonctions Groupe et l'acquisition (ou l'intégration) de compétences nécessaires pour les faire fonctionner, mais aussi dans l'Innovation et le développement des produits :

1.8.1.1 L'Innovation et le développement des produits

En 2007, nous avons créé une Direction de l'Innovation, en rapprochant des compétences en matière scientifique, clinique et connaissance des marchés, afin d'identifier le plus en amont possible les besoins non satisfaits de nos clients (les vétérinaires, puis à travers eux, les propriétaires d'animaux) et les axes de travail pour répondre à ces attentes (quelles molécules, quels modes d'administration...). Cette Direction mobilise et coordonne ensuite les compétences nécessaires au sein des autres fonctions pour valider rapidement les pistes de solutions identifiées avant de lancer un projet effectif de développement d'un nouveau produit.

Nous avons également lancé en 2007 les bases d'une cellule de développement des produits au Canada pour nous permettre de répondre aux problématiques spécifiques de nos marchés nord-américains.

1.8.1.2 L'Industriel et la Qualité

L'Industriel et la Qualité : nous avons terminé en 2007 la mise en place des fonctions Industrielles et Qualité

Groupe qui coordonnent et apportent leur expertise à nos 4 sites industriels, à nos sous-traitants, voire à nos filiales commerciales en matière de Supply Chain (Chaîne logistique) ou d'Achats.

1.8.1.3 Fonctions support

Côté fonctions supports pour le Groupe, il est à noter le renforcement de notre Direction Financière et Juridique, de la Direction des Ressources Humaines, de la Direction des Systèmes d'information afin de pouvoir déployer des politiques et des modes de fonctionnement communs à l'ensemble de nos entités.

Les Ressources Humaines ont supporté cette stratégie en menant ou en contribuant aux chantiers de mise en place de processus RH Groupe qui remplacent progressivement les processus locaux lorsqu'ils existaient. Il s'agit notamment de :

- la mise en place du processus Groupe de management de la performance individuelle (système d'évaluation) en France en 2007 et dans toutes les filiales en 2008,
- la formalisation et de la communication des valeurs de Vétoquinol, outil de diffusion et d'animation autour de la culture du Groupe (mix de valeurs actuelles et recherchées par le Groupe),
- la mise en place fin 2007 du premier baromètre de satisfaction de l'ensemble des salariés du Groupe. Avec quasiment 90% de répondants, nous bénéficions d'un taux de participation très encourageant et notablement meilleur que la plupart des sociétés qui se sont lancées dans ce type d'exercice. L'année 2008 nous permettra d'analyser les résultats détaillés et de lancer des plans d'actions concrets à la fois localement et globalement. Nous mesurerons les progrès réalisés en menant une enquête similaire dans 2 ou 3 ans.

1.8.2 FORMATION ET DEVELOPPEMENT

Quatre axes de formation prioritaires ont été définis au niveau du Groupe avec, à chaque fois, des cibles spécifiques :

- le management de la performance : les managers sont formés en 2007/2008 au management de la performance de leurs collaborateurs, notamment dans le cadre de la





mise en place du nouveau processus d'évaluation Groupe.

- suite à son introduction en bourse fin 2006, Vétoquinol a mis en place un programme de formation à la création de valeur. En 2007, plus de 100 cadres en France en ont bénéficié. Ce programme sera étendu aux filiales à partir de 2008.
- les responsables logistiques des différentes entités sont formés en 2007 et 2008 aux concepts de « Supply Chain » (chaîne logistique), dans le cadre de la mise en œuvre de nouveaux processus et outils Groupe en matière de prévisions de vente et de gestion des stocks.
- l'efficacité commerciale : l'ensemble de la ligne hiérarchique des entités commerciales a été formée en 2007 au pilotage et à l'amélioration de l'efficacité commerciale de leurs équipes. En 2008, des « assessment centers » (centres d'évaluation) seront mis en place dans les différents pays pour évaluer la mise en œuvre effective des outils et techniques vus en formation.

A noter également le volet formation qui accompagne au fur et à mesure la mise en place de l'ERP Groupe (système d'information intégré) dans chaque filiale.

1.8.3 RECRUTEMENT ET REMUNERATION

Vétoquinol a une politique de rémunération à la médiane du marché en prenant en compte toutes les composantes de la rémunération.

Nous souhaitons attirer des talents surtout grâce à notre culture, nos valeurs, nos projets de développement -notamment à l'international-, nos ambitions, les périmètres larges de responsabilités que nous pouvons proposer par rapport à d'autres sociétés plus grosses, et également grâce à la qualité de vie que nous pouvons offrir, nos entités étant souvent basées en dehors des grands centres.

Nous mettons en place depuis quelques années, pour l'ensemble des cadres de Vétoquinol, une politique de rémunération variable basée sur la performance individuelle, tout en gardant un lien avec les pratiques de chaque marché de l'emploi.

Après un test en 2006, nous avons également confirmé en 2007 la mise en place d'un système de rémunération variable très incitatif pour les fonctions managériales élevées ayant un impact direct sur nos résultats.

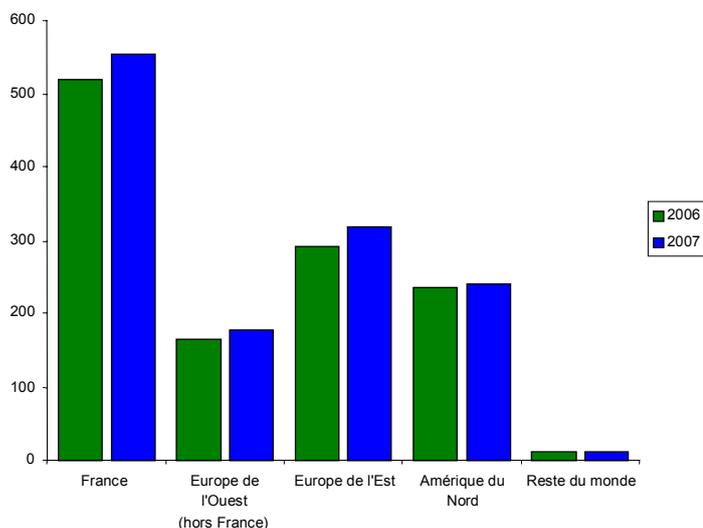
Suite à notre introduction en bourse en novembre 2006, nous avons souhaité marquer cet événement exceptionnel en offrant un cadeau significatif à l'ensemble de nos salariés du Groupe. Pour les salariés de nos filiales, ce cadeau a été fait en nature. En France, nous avons créé en décembre 2006 un nouveau fonds «actions Vétoquinol» au sein de notre Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) sur lequel chaque salarié pouvait placer des équivalents d'actions proposés à des conditions préférentielles (décote) et bénéficier de plus d'un abondement attractif. Plus de 75 % des salariés de Vétoquinol SA ont participé à cette opération.

1.8.4 L'EVOLUTION DES EFFECTIFS DU GROUPE 2006/2007

Au 31 décembre 2007, Vétoquinol employait 1 301 personnes à comparer à 1 223 personnes fin décembre 2006. Le Groupe continue de croître à un rythme soutenu et maîtrisé : l'effectif du Groupe est en augmentation de 6 %, tandis que le CA progresse de plus de 10,3 %. En 2006, l'effectif avait progressé de 7 %.

Effectif	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du monde	Total consolidé
Total 2007	554	177	319	240	11	1301
Total 2006	520	163	292	237	11	1223
Evolution	34	14	27	3	0	78
	6%	8%	8%	1%	0%	6%

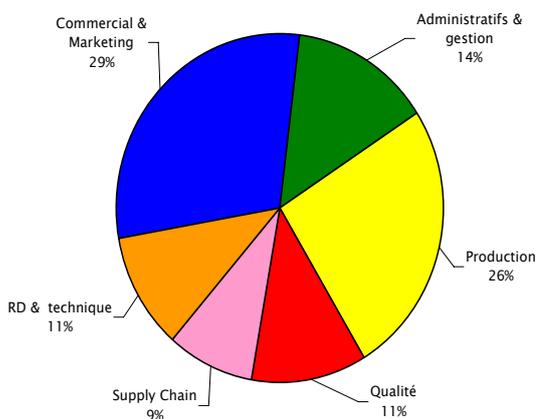




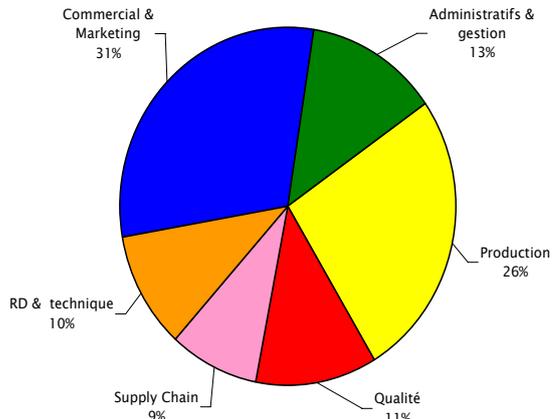
1.0.1 Répartition des effectifs par métiers dans le groupe

	2007	2006	Evolution
Commercial & Marketing	388	371	5 %
Administratifs & gestion	178	156	14 %
Production	335	320	5 %
Qualité	148	140	6 %
Supply Chain	111	108	3 %
RD & technique	141	128	10 %
Total	1 301	1 223	6 %

Répartition à fin 2007



Répartition à fin 2006





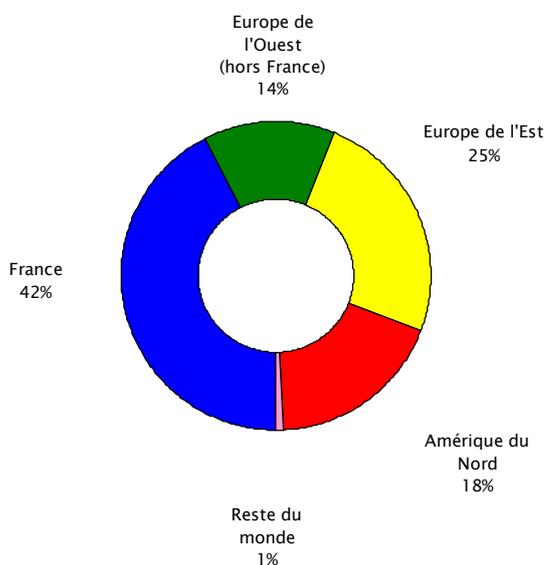
Les principales augmentations concernent les fonctions Administratifs & Gestion ainsi que RD & Technique et sont dues essentiellement à l'orientation stratégique qu'a voulu prendre le Groupe. On note le renforcement des fonctions Groupe (Direction Financière et Juridique ; Direction des Ressources Humaines) mais aussi de la partie Innovation et le Développement des produits (RD & Technique).

1.8.4.2 Répartition des effectifs par statut

Effectif	Cadre	ETAM	Ouvrier	Total consolidé
Total	320 25 %	416 32 %	565 43 %	1 301 100 %

1.8.4.3 Répartition des effectifs par zone géographique et par sexe

Effectif	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du monde	Total consolidé
Homme	214 39 %	96 54 %	140 44 %	120 50 %	7 64 %	577 44 %
Femme	340 61 %	81 46 %	179 56 %	120 50 %	4 36 %	724 56 %
Total	554 43 %	177 14 %	319 25 %	240 18 %	11 1 %	1 301 100 %

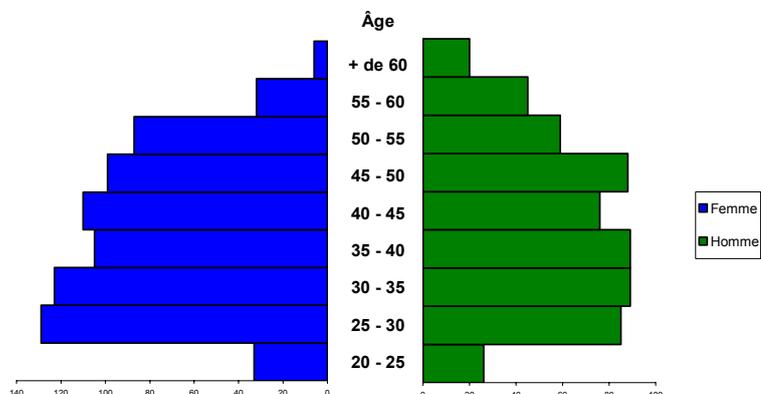


Le Groupe, réparti sur trois zones, présente un bon équilibre homme/femme. L'essentiel de l'effectif est basé en Europe (81 %), et plus précisément en France (43 %).





1.8.4.4 Pyramide des âges et par sexe dans le groupe



On remarque une pyramide des âges relativement équilibrée, puisque la classe d'âge inférieure à 30 ans représente 21 % de l'effectif Groupe et que la classe d'âge supérieure à 50 ans est représentée dans les mêmes proportions (19 %). L'ancienneté moyenne du Groupe s'établit à 9,67 ans.

Ratios	2007	2006
Frais de personnel / CA	26,62 %	26,17 %
Frais de personnel / VA	59,50 %	59,57 %

1.9. HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	PWC	PWC	KPMG	KPMG	TOTAL	TOTAL
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
	€uros	€uros	€uros	€uros	€uros	€uros
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :						
France	138 600	84 000	128 200	79 000	266 800	163 000
Etranger	198 325	187 061	-	-	198 325	187 061
SOUS-TOTAL	336 925	271 061	128 200	79 000	465 125	350 061
Autres prestations*	75 000	-	-	-	750	-
TOTAL	337 675	271 061	128 200	79 000	465 875	350 061

*Audit d'acquisition

L'augmentation entre 2007 et 2006 provient du fait qu'en 2007, suite à notre introduction en bourse, la consolidation semestrielle a été auditée et a donné lieu au versement d'honoraires pour 90 K€ répartis entre PriceWaterhouseCoopers et KPMG.

L'introduction en Bourse en novembre 2006 et l'audit de passage aux normes IFRS ont donné lieu à des honoraires supplémentaires en 2006 de 350 K€, répartis entre PriceWaterhouseCoopers et KPMG.





4. RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 19 MAI 2008

4.1. RESOLUTIONS DE CARACTERE ORDINAIRE

■ Première résolution

(Approbation des comptes de l'exercice 2007)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité de l'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2007, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

■ Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2007)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité de l'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés annuels arrêtés au 31 décembre 2007, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

■ Troisième résolution

(Affectation du résultat)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité de l'assemblée générale ordinaire, approuve la proposition du Conseil d'administration, et décide d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice qui s'élève à 13 240 516,70 €,

auquel il convient d'ajouter le report à nouveau de 927 270,20 €, de la manière suivante :

A la réserve légale	0,00 €
Au dividende de 0,27 € par action ...	3 048 389,64 €
A la réserve facultative	8 000 000,00 €
Au report à nouveau, le solde soit ...	3 119 397,26 €
TOTAL	14 167 786,90 €

Il sera ainsi distribué à chacune des actions de la société ayant droit au dividende, un dividende net de 0,27 €.

Ce dividende est éligible de l'abattement prévu à l'article 158-3 du Code général des impôts et dans les conditions applicables aux revenus de l'année 2008, lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France. Dans l'hypothèse où à cette date la société détiendrait certaines de ses propres actions, le montant du dividende correspondant à ces actions sera affecté au report à nouveau.

Le paiement des dividendes sera effectué, au plus tard, le 10 juin 2008.

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICES	DIVIDENDE NET
31 décembre 2004	1,70 €
31 décembre 2005	1,90 €
31 décembre 2006	0,23 € (*)

(*) Valeur de l'action divisée par 10, le 7 juillet 2006





■ Quatrième résolution

(Conventions réglementées)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité de l'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve ledit rapport et les nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice.

■ Cinquième résolution

(Fixation des jetons de présence)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité de l'assemblée générale ordinaire, fixe le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'administration à la somme de 43 200 €.

Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée.

■ Sixième résolution

(Ratification de la cooptation d'un administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 4 juin 2007 aux fonctions d'administrateur de :

Monsieur Philippe Arnold, demeurant 1 allée Courbet 78290 Croissy s/Seine en remplacement de Banexi Capital Partenaires, démissionnaire.

En conséquence, Monsieur Philippe Arnold exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

L'assemblée générale prend acte que Monsieur Philippe Arnold a déclaré accepter les fonctions qui lui étaient conférées en remplacement de Banexi Capital Partenaires.

■ Septième résolution

(Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire)

Le mandat du Cabinet Pricewaterhousecoopers Audit, Commissaire aux comptes titulaire, arrivant à expiration lors de la présente assemblée, l'assemblée générale décide de renouveler le Cabinet Pricewaterhousecoopers Audit 63 rue de Villiers, 92208 Neuilly s/Seine, dans ses fonctions de Commissaire aux comptes titulaire, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

■ Huitième résolution

(Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant)

Le mandat de Monsieur Thibault, Commissaire aux comptes suppléant, arrivant à expiration lors de la présente assemblée, l'assemblée décide de ne pas renouveler ce mandat et de nommer Monsieur Etienne Boris, 63 rue de Villiers, 92208 Neuilly s/Seine, en qualité de commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Thibault, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

■ Neuvième résolution

(Autorisation à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'achat par la Société de ses propres actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, à faire acheter par la société ses propres actions.

Cette autorisation est donnée pour permettre si besoin est :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de



liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF,

- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF,
- l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise,
- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et par acquisition ou cession de blocs.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'assemblée générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 10 % du capital de la société à la date de la présente assemblée ce qui correspond à 1 129 033 actions de 2,50 € de valeur nominale ou à 10 % du capital social, ajusté des opérations postérieures à la présente assemblée affectant le capital, étant précisé (i) que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, le nombre d'actions auto détenues devra être pris en considération afin que la société reste en permanence dans la limite d'un nombre d'actions auto détenues au maximum égal à 10 % du capital social et (ii) que le nombre d'actions auto détenues pour être remises en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital.

L'assemblée générale décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser quarante-sept millions d'euros et décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder quarante-deux euros par action.

En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, le prix unitaire maximum ci-dessus visé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce que sera ce nombre après l'opération.

L'assemblée générale confère au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- de décider la mise en œuvre de la présente autorisation,
- de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation boursière en vigueur,
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration informera les actionnaires réunis en assemblée ordinaire annuelle de toutes les opérations réalisées en application de la présente résolution.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace l'autorisation antérieurement consentie sous la septième résolution de l'assemblée générale du 4 juin 2007.

■ Dixième résolution

(Pouvoirs)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.





4.2. RESOLUTIONS DE CARACTERE EXTRAORDINAIRE

■ Onzième résolution

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou d'une de ses filiales ou à l'attribution d'un titre de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L.225-129, L.225-129-2 et L.228-92 [et L.228-93] :

1. Délégué au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, ou en tout autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société [ou d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital] ou donnant droit à l'attribution d'un titre de créance, sous les formes et conditions que le Conseil d'administration jugera convenables ;

étant précisé que l'émission d'actions de préférence est exclue de la présente délégation ;

2. Fixe à vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente délégation de compétence ;
3. Décide qu'en cas d'usage, par le Conseil d'administration, de la présente délégation de compétence, le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en conséquence de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières ci-dessus visé au 1/ est fixé à quinze millions d'euros étant précisé :

- qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente délégation de compétence, le montant nominal total (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce qu'était ce nombre avant l'opération ;
- au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre pour préserver, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital, conformément à l'article L.228-99 du Code de commerce ;

- a. Le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société donnant accès au capital ou à un titre de créance ne pourra excéder quinze millions d'euros ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies ;
4. Décide qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence :
 - a. Les actionnaires auront un droit préférentiel de souscription et pourront souscrire à titre irréductible proportionnellement au nombre d'actions alors détenu par eux, le conseil ayant la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible ;
 - b. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra notamment offrir au public, totalement ou partiellement, les actions et/ou les valeurs mobilières non souscrites ;
5. Donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation au directeur général, ou en accord avec ce dernier, à un directeur général délégué, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale



au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;

6. Prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société emportera, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donneront droit ;
7. Prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital d'une société dont la société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, l'émission devra également être autorisée par l'assemblée générale extraordinaire de la société dans laquelle les droits sont exercés ;

2. Fixe à vingt-six (26) mois, à compter de la présente assemblée, la durée de validité de la présente délégation ;
3. Décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence :

- a. Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en conséquence de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières visées au 1/ ci-dessus est fixé à quinze millions d'euros, étant précisé :

- qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente délégation de compétence, le montant nominal total (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce qu'était ce nombre avant l'opération ;
- au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre pour préserver, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital, conformément à l'article L. 228-99 du Code de commerce ;

- b. Le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société donnant accès au capital ou à un titre de créance ne pourra excéder quinze millions d'euros ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies ;

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières pouvant être émises par la société en application de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'administration la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce et pour tout ou partie d'une émission effectuée, une priorité de souscription ;

■ Douzième résolution

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou d'une de ses filiales ou à l'attribution d'un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-135 et suivants et L.228-92 [et L.228-93] :

1. Délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à l'émission en France ou à l'étranger en euros, ou en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société [et/ou d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital] ou donnant droit à l'attribution d'un titre de créance, sous les formes et conditions que le Conseil d'administration jugera convenables ;

étant précisé que l'émission d'actions de préférence est exclue de la présente délégation ;



5. Donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation au directeur général, ou en accord avec ce dernier, à un directeur général délégué, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
6. Prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société emportera au profit des porteurs des titres émis renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donneront droit ;
7. Prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital d'une société dont la société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, l'émission devra également être autorisée par l'assemblée générale extraordinaire de la société dans laquelle les droits sont exercés ;
3. Fixe à quinze millions d'euros, le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en application de la présente délégation ;
4. Donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation au directeur général, ou en accord avec ce dernier, à un directeur général délégué, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, et notamment pour décider que les droits formant rompus ne seront pas négociables que les actions correspondantes seront vendues, et que le produit de la vente sera alloué aux titulaires des droits ;

■ **Quatorzième résolution**

(Fixation d'un plafond général des délégations de compétence)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer ainsi qu'il suit les limites globales des montants des émissions qui pourraient être décidées en vertu des délégations de compétence au Conseil d'administration résultant des résolutions précédentes :

■ **Treizième résolution**

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves ou de primes)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

1. Délégué au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à l'incorporation au capital de tout ou partie des bénéfices, réserves ou primes dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions ordinaires gratuites ou d'élévation du nominal des actions existantes ;
2. Fixe à vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente délégation de compétence ;
- le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ne pourra être supérieur à quinze millions d'euros, majoré du montant nominal de l'augmentation de capital résultant d'actions à réaliser pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de ces titres. En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité desdites délégations de compétence, le montant nominal maximum (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social après l'opération et ce qu'était ce montant avant l'opération ;



- le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société donnant accès au capital ou à un titre de créance ne pourra excéder quinze millions d'euros ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies.

■ **Quinzième résolution**

(Mise en harmonie des statuts avec les dispositions des décrets du 3 mai 2002 et du 11 décembre 2006)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de mettre les dispositions statutaires relatives au vote à distance et à l'accès aux assemblées en harmonie avec les décrets n°2002-803 du 3 mai 2002 et n° 2006-1566 du 11 décembre 2006 et de modifier en conséquence ainsi qu'il suit l'article 19-2° des statuts :

« 2 - L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Tout actionnaire peut participer personnellement, par procuration ou à distance, aux assemblées sur justification de son identité et de l'enregistrement comptable de ses titres à son nom (ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte s'il réside à l'étranger) au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, et ce auprès de l'un des lieux mentionnés dans l'avis de convocation. S'agissant des titres au porteur, l'intermédiaire habilité devra délivrer une attestation de participation.

L'actionnaire qui a choisi son mode de participation à l'assemblée (participation physique, à distance ou par procuration) et l'a fait connaître à la société ne peut pas revenir sur ce choix étant cependant précisé que l'assistance physique de l'actionnaire à l'assemblée annule tout vote à distance ou par procuration.

Les votes à distance ou par procuration ne sont pris en compte qu'à la condition que les formulaires de vote parviennent à la société trois jours au moins avant l'assemblée.

En cas de conflit entre le vote par procuration et le vote à distance, le vote à distance prime le vote par procuration.

Les titulaires d'actions sur le montant desquelles les versements exigibles n'ont pas été effectués dans le délai de 30 jours à compter de la mise en demeure effectuée par la société ne peuvent être admis aux assemblées. Ces actions sont déduites pour le calcul du quorum.

Tout actionnaire peut également, si le Conseil d'administration ou son Président le permet au moment de la convocation d'une assemblée générale, participer à cette assemblée par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission sous les réserves et dans les conditions fixées par la législation ou la réglementation en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité. »

(Le reste de l'article 19 demeure inchangé).

